

II. Au commencement de chaque session, l'élève devra faire inscrire son nom et le lieu de sa résidence dans le Régistre de la Faculté Médicale et obtenir du Secrétaire une carte d'inscription.

III. Aucun élève ne pourra obtenir les cartes de cours de professeurs, s'il n'a auparavant obtenu sa carte d'inscription.

IV. Tout candidat à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie devra prouver par des certificats :

1^o Qu'il a suivi deux cours de lectures de six mois chaque sur chacune des branches suivantes : Anatomie générale et descriptive, Chirurgie théorique et pratique, Médecine théorique et pratique, Obstétrique et maladies des femmes et des enfants, Chimie, Matière médicale et Thérapeutique générale, Physiologie et Pathologie générale.

2^o Qu'il a suivi un cours de six mois ou deux cours de trois mois du Jurisprudence Médicale, un cours de trois mois de Botanique, d'Hygiène, et un cours de pas moins de vingt-cinq démonstrations d'Anatomie, de Physiologie et de Pathologie microscopiques.

3^o Qu'il a suivi pas moins de deux cours de six mois de Cliniques Médicales et Chirurgicales.

4^o Qu'il a suivi deux cours de six mois d'Anatomie pratique.

5^o Qu'il a suivi pendant au moins dix-huit mois ou trois périodes de six mois chaque la pratique Médicale et Chirurgicale d'un Hôpital contenant au moins cinquante lits, et déservi par au moins deux Médecins ou Chirurgiens, et qu'il a pendant au moins six mois, manipulé et préparé des médicaments dans un Hôpital, un Dispensaire ou chez un Médecin praticien et dûment qualifié.

6^o Qu'il a assisté à six accouchements, au moins, soit dans une Maternité, soit en pratique privée sous la surveillance d'un médecin praticien dûment qualifié.

V. La session de chaque année s'ouvrira le premier Octobre pour se continuer sans autre interruption que la vacance de Noël jusqu'à la fin de Mars.

VI. Chaque lecture aura une heure de durée.

VII. Chaque Professeur fera une fois par semaine un examen oral sur les sujets traités dans ses lectures précédentes, et chacun de ces examens comptera pour une lecture.